

LA BONNE PAROLE

REVUE MENSUELLE

Ce qu'elle est :

- 111 LIEN qui sert à unir d'esprit et de cœur les Canadiennes-françaises ;
- 111 FOYER d'où rayonne sur tous les domaines de l'activité féminine lumière et chaleur ;
- 111 CENTRE où se rencontrent les bonnes volontés désireuses de se dévouer avec plus d'efficacité aux œuvres nationales ;
- 111 MOYEN de propagande pour la diffusion des principes catholiques d'action sociale ;
- 111 ORGANE indispensable à l'œuvre de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, d'abord auprès des diverses associations qui la composent et des comités par lesquels elle agit ; puis auprès des œuvres nationales étrangères qui font comme nous partie de l'Union Internationale des Ligues Catholiques féminines.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Canada et Etats-Unis..... \$1.00 par an.
Union postale..... \$1.30 par an.

Un *escompte* de 50% est accordé aux membres des associations professionnelles, des Fédérations paroissiales et des communautés religieuses.

Tous les abonnements sont payables à l'avance en janvier et doivent être envoyés au

Secrétariat de la F. N. St-J.-B.

Chambre 3, Monument National.

Boul. St-Laurent, Montréal.

Heures de Bureau : 9 a. m., à 1 p. m. Tel. Main 7122

TOUTE PERSONNE

peut concourir à l'œuvre de la
"Bonne Parole:"

1. En s'y abonnant ;
2. En lui procurant de nouveaux abonnés ;
3. En la faisant lire ;
4. En lui apportant une collaboration littéraire ;
5. En sollicitant des annonces à son intention.

La Fédération Nationale St-Jean-Baptiste

Fut fondée en 1907 et incorporée en 1912 pour grouper toutes les associations féminines canadiennes-françaises catholiques en vue d'une action commune dans les questions d'intérêt général.

Aumônier: Sa Grandeur Monseigneur Bruchési

Présidentes d'honneur: Lady Gouin

M^{me} L.-F. Béique

Bureau de direction: Prés.: Mme H. Gérin-Lajoie; vice-prés.: Mme T. Bruneau; Sec.: Mlle G. LeMoine; Trésorières: Mme Choquet et Mlle M.-R. Boulais.- Membres: Mmes Eug. Desmarais, D.-N. Germain, A. Terroux; Mlles M. Auclair, M.-C. Daveluy, M.-J. Gérin-Lajoie, Lalime, S. Renaud, Boissonneault.

SOCIÉTÉS FÉDÉRÉES

Les dames patronnesses des œuvres suivantes:

Inst. des Sourdes-Muettes
Crèche de la Miséricorde
Nazareth
Hôpital Nore-Dame
Hôpital Ste-Justine
Hôpital St-Joseph
La Providence et
Les Incurables

Fédérations paroissiales de:

T. S. Nom de Jésus,
Maisonneuve.

Saint-Henri
Saint-Vincent-de-Paul
La Nativité d'Hochelaga
Saint-Arsène
Immaculée Conception
Saint-Pierre
St-J.-Baptiste de la Salle
Ste-Philomène de Rosemont

Sacré-Cœur
Sainte-Hélène
Sainte-Clotilde
N.-D. du Perpétuel Secours,
Ville Emard.
Saint-Stanislas de Kostka

Le Foyer
Les écoles ménagères
Cercle d'études N.-Dame
" des Fermières de la province de Québec
La Fédération des Cercles d'Études des Canadiennes françaises.

Association des:

Institutrices catholiques
emp. de manufacture
emp. de magasins
emp. de bureau
femmes d'affaires

L'Assistance maternelle

Chaque œuvre par son affiliation à la Fédération, fortifie et étend son influence particulière.

PRINCIPALES ŒUVRES ACCOMPLIES PAR LA FÉDÉRATION ET SES FILIALES.

- Fondation des Associations professionnelles
- Fondation des Fédérations paroissiales
- Etablissement de Caisse de Secours
- Etablissement de Cours d'Enseignement Ménager
- Comité de lutte contre l'alcoolisme
- Amendements à la loi des licences
- Élévation en faveur des Institutrices et des employées de bureau
- Comité des questions domestique
- Comité de lutte contre la mortalité infantile
- Fondation de "Gouttes de Lait"
- Participation aux expositions pour le bien-être de l'enfance
- Comité de lingerie d'autel et décoration d'église lors du Congrès Eucharistique
- Pèlerinage à Lourdes et à Rome
- Affiliation à l'Union Internationale des Ligues catholiques féminines
- Fondation de la Bonne Parole
- Comité du "Denier National"
- Comité des questions civiques
- Comité de la Croix Rouge
- Comité du Fonds Patriotique
- Comité de l'Assistance par le travail
- Comité permanent d'étude.

N. B. — On peut devenir membre de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste en s'inscrivant à son secrétariat: Ch. 3, Monument National.

ENTRE NOUS

LES FEMMES A LA SEMAINE SOCIALE

Les femmes ont été invitées à la première semaine sociale du Canada, qui s'est tenue à Montréal, au mois de juin dernier et elles ont largement profité de cette invitation.

Bien que le programme fût assez chargé, un certain nombre d'entre elles ont trouvé moyen d'en suivre très régulièrement les séances. Je sais plus d'une famille où cordialement et joyeusement l'entraide fraternel est venu au secours de la bonne volonté pour permettre à une soeur aînée de s'absenter plus que de coutume, et plus tôt afin d'être ponctuelle au rendez-vous des congressistes. N'y a-t-il pas dans ce fait un véritable sujet d'édification: nous savons désormais, du moins dans quelques-unes de nos familles canadiennes, que le dévouement social est une forme de la charité et qu'il est permis, qu'il est bien de faire pour elle quelques sacrifices.

Nous ne possédons pas comme nos voisins américains une classe importante de professionnels de l'action sociale. Nous n'avons pas non plus en grand nombre des personnes que leur situation économique rend libres de se dévouer entièrement aux œuvres comme il s'en trouve dans les pays de vieille civilisation. Nous avons néanmoins besoin de former chez nous et dans toutes les classes sociales, des élites, qui soient averties des dangers de certaines doctrines, et qui puissent orienter dans le sens de l'idéal chrétien les mouvements, les aspirations populaires. Il nous faut donc pouvoir joindre à nos préoccupations quotidiennes, professionnelles ou familiales, de nécessaires et charitables préoccupations sociales.

Les organisateurs de la semaine sociale ont bien compris que, pour les femmes, ce n'était pas déroger à leur vocation particulière, de s'intéresser à tous les grands problèmes qui agitent aujourd'hui le monde; encore moins de s'initier à la juste doctrine de l'Eglise à leur sujet. Il n'est aucun malaise social en effet qui n'ait sa répercussion plus ou moins profonde sur la famille. Le foyer n'est pas un lieu clos: il est en relation constante et étroite avec le monde extérieur: l'air du dehors y pénètre. La femme a certes, le devoir de s'inquiéter, s'il y apporte la vie ou des miasmes délétères.

Nous n'avons pas d'ailleurs été simples auditrices, à la semaine sociale. Dans la personne de notre Présidente, nous avons contribué à l'œuvre d'enseignement qui s'y fait. Nous en savons gré à la courtoisie de ces messieurs. Et nous y voyons un très heureux précédent. N'y a-t-il pas en effet de bonnes raisons à entendre dans une cause les intéressés eux-mêmes? A s'informer des réclamations de ceux à qui on veut donner satisfaction? De requérir l'expérience des techniciens, là où il y a une réforme ou une amélioration à faire?

Or, il s'agit de remanier l'ordre social où les femmes se plaignent souvent d'être opprimées; une société où elles forment plus de la moitié du personnel; une organisation où elles ont les charges les plus délicates et de grandes responsabilités, celle de la famille surtout et pour une large part, celle de la production industrielle. Il est donc

bien légitime que les femmes fassent connaître leur point de vue dans ce problème de reconstruction.

Il y a plus: c'est à peu près indispensable pour faire éviter l'un des aspects les plus douloureux de la crise sociale, le féminisme. On ne peut guère imaginer un état social plus précaire, plus funeste, que celui où la lutte s'engage entre ceux que leur condition rend plus nécessaires les uns aux autres. La guerre internationale est terrible, mais combien plus la guerre civile. L'opposition contre-nature de la femme à l'homme, a quelque chose de particulièrement poignant. Or, ce qui contribue à entretenir ce féminisme antichrétien et révolutionnaire, qui rend la femme ennemi d'elle-même et de la société tout entière, n'est-ce pas en grande partie l'impuissance où se trouve acculé tout adversaire, tout prétendant qui ne peut se faire entendre? Si bien que la suffragette considère la partie gagnée quand une fois elle est montée sur un "husting," et qu'elle a voix dans l'arène politique.

Les catholiques ont le devoir de considérer la question de plus haut. Car toute question sociale, et le féminisme en est une, a ses sources profondes dans les âmes.

Les organisateurs de la semaine sociale ont posé le premier jalon semble-t-il, dans la voie d'une juste et chrétienne solution de ce problème chez-nous.

Ils ont voulu hardiment aller aux faits, requérir sur l'un des points les plus délicats du problème féministe, celui du travail et de la condition économique de la femme, des aperçus aussi près de la réalité que possible.

Ils ont voulu que toutes les bonnes volontés désireuses d'apporter une solution à ce problème, se connaissent et se rencontrent. Trop souvent, n'est-il pas vrai, les meilleures volontés se nuisent les unes aux autres, parce qu'elles s'ignorent, parce qu'elles se méprennent sur leurs intentions réciproques, parce qu'à leur insu elles entretiennent des préjugés? Rien n'est plus désastreux pour l'action catholique que ces divisions des esprits et des cœurs.

Les réunions de Saint-Sulpice n'auront pas peu contribué à provoquer l'entente entre les personnes d'œuvres. Nos œuvres féminines bénéficieront plus que d'autres peut-être de ces heureuses circonstances, car leur nouveauté et leur nature exigent qu'elles soient fortement appuyées par l'opinion du public, et d'un public masculin. Il importe en effet que l'action sociale féminine s'accomplisse chez-nous sans heurt, avec l'assentiment d'hommes éclairés, qui lui prêtent leur puissant concours, non seulement par une louable charité pour celles qui réclament leur appui, mais par dévouement patriotique, pour le bien de notre peuple qu'il faut préserver des dissensions et des révolutions sociales dont il a de si tristes exemples.

Dans l'atmosphère sereine des séances d'étude, à la grande lumière de l'enseignement catholique, les questions les plus discutées pouvaient être posées sans danger. Elles le furent. Nous en augurons pour l'avenir de nos œuvres, pour le succès de toutes les sages réformes, pour l'établissement d'un ordre social de plus en plus pénétré de Christianisme, les meilleurs résultats.

Marie-J. Gérin-Lajcie.

TRAVAIL DES FEMMES ET DES ENFANTS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Conférence donnée par madame Gérin-Lajoie, à la semaine sociale tenue à Montréal au mois de juin dernier.

Léon XIII, dans son immortelle encyclique RERUM NOVARUM, après avoir posé les principes généraux qui doivent présider à l'organisation du travail et à son fonctionnement normal, après avoir réclamé pour l'ouvrier les droits qui sauvegardent en lui la dignité humaine et lui permettent d'atteindre ses fins, jette un regard de tendresse sur l'enfant et la femme, ces faiblesses, si facilement exploitées par l'industrie moderne et cherche à éveiller la conscience publique en leur faveur. Pour l'enfant, il demande qu'on n'entrave pas sa croissance; pour la femme, qu'on ne contrarie pas en elle le plan divin, et qu'elle puisse se livrer à son rôle essentiel: la maternité. C'est ce qu'exprime l'encyclique par le passage suivant que l'on me prie de mettre en lumière: "Enfin ce que peut réaliser un homme valide dans la force de l'âge, il ne serait pas équitable de le demander à une femme ou à un enfant. L'enfance en particulier, et ceci demande à être observé strictement, ne doit entrer à l'usine qu'après que l'âge aura suffisamment développé en elle les forces physiques, intellectuelles et morales, sinon, comme une herbe encore tendre, elle se verra flétrie par un travail précoce et il en sera fait de son éducation. De même, il est des travaux moins adaptés à la femme que la nature destine plutôt aux travaux domestiques; ouvrages d'ailleurs qui sauvegardent admirablement l'honneur de son sexe, et répondent mieux à ce que demandent la bonne éducation et la prospérité de la famille."

Il résulte de cette lecture deux choses. D'une part, l'enfant et la femme sont voués eux aussi à la loi du travail, et sont un des facteurs de la richesse d'un pays; de l'autre, leur travail doit être subordonné aux exigences de leur âge et de leur sexe.

Le travail des femmes et des enfants s'accomplit donc dans des conditions différentes à certains égards de celui de l'homme, et voilà ce qui fait la complexité du sujet qui nous occupe. Ainsi, tandis que toute l'énergie d'un homme peut se concentrer sur sa carrière, jamais il n'est permis à une femme d'oublier la fonction familiale qu'elle est appelée à remplir. D'où, surgit pour la femme le problème d'une double éducation, d'un double apprentissage, et la nécessité de posséder cette souplesse qui lui permette de se livrer aux occupations les plus variées et d'être au besoin le père et la mère de ses enfants.

Toutefois, nous pouvons dire que, dans notre pays, la femme mariée qui travaille au dehors est encore une exception et que l'armée des travailleuses se recrute, surtout, parmi les filles et les veuves. La statistique officielle ne donne pas le pourcentage des femmes mariées qui travaillent, mais nous savons, par le témoignage des inspecteurs et de nos associations professionnelles, que la femme mariée qui a besoin de gagner sa vie ne se dirige pas vers la manufacture ou le magasin. On la retrouve trop souvent hélas parmi les femmes de peine. Une seule annonce dans nos grands quotidiens de Montréal, nous en dit long à ce sujet. Une partie des femmes qui vont en journée sont des femmes mariées qui, même pendant leur grossesse, acceptent des travaux au-dessus de leurs forces. Malgré ces exceptions, nous sommes autorisés à dire que les mœurs n'ont pas introduit au Canada le travail sa-

larié de la femme mariée, du moins dans la province de Québec.

Dans ces conditions, la jeune fille qui travaille attache un caractère transitoire à l'occupation qu'elle exerce hors de chez elle, et, on s'explique que les ouvrières n'aient pas, pour leur carrière d'occasion, l'ambition d'un homme, et qu'elles ne s'assujettissent pas à un long apprentissage. La perspective d'un mariage à brève échéance, les éloigne en général des emplois qui demanderaient des sacrifices de temps; ce qu'il leur faut, c'est réaliser un gain immédiat, qui suffise au besoin du moment et voilà tout. Certaines carrières cependant, qui sont utiles à la vie de famille, sont particulièrement recherchées par elles; et pour celles-là, elles se soumettent à une préparation plus élaborée. Ce sont les métiers de l'aiguille, la confection, les modes et parmi les professions, l'enseignement et la carrière d'infirmière les attirent en grand nombre.

Il est certain qu'il est avantageux pour la majorité des femmes qu'elles se portent de préférence vers des travaux qui trouveront leur utilisation dans la vie domestique; les femmes vont d'instinct vers ceux-là et semblent ne les quitter que lorsque l'encombrement les jette en dehors de ces cadres.

Si, en théorie et comme orientation, il est désirable que le travail de la femme s'ajuste aux exigences du foyer, nous ne saurions fermer les yeux sur le fait brutal, et nous sommes obligés d'admettre que le travail de la femme doit être soumis aux conditions économiques de son temps. Outre qu'il obéit aux lois de l'offre et de la demande, pour qu'il possède une valeur commerciale et fasse vivre celle qui l'exécute; il faut qu'il soit produit dans des conditions d'habileté et d'économie de temps qui lui permettent de supporter la concurrence. De plus, la spécialisation étant un des caractères du travail contemporain, la condition de sa perfection; il est à prévoir que la femme devra de plus en plus se spécialiser dans l'avenir.

Combien y a-t-il de femmes qui gagnent leur vie au Canada et dans quels emplois les trouve-t-on? Elles sont au nombre de 364,821 et fournissent dans l'immense armée des travailleurs un pourcentage de 13.39%. Le tableau suivant en donne la classification par province.

Proportion des femmes qui travaillent par rapport à la somme totale des travailleurs dans chaque province.

	Femmes
Canada	13.39%
Colombie Britannique	8.07%
Alberta	7.38%
Saskatchewan	6.37%
Manitoba	12.47%
Ontario	15.63%
Québec	15.48%
Nouveau Brunswick	13.77%
Nouvelle Ecosse	14.06%
Ile du Prince Edouard....	12.39%

Ce chiffre de 364,821 femmes qui travaillent peut être mis avec intérêt en regard du chiffre total de la population féminine du Canada, lequel s'élève, d'après le dernier recensement, celui de 1911, à 3,383,771 femmes. Ce chiffre accuse un déficit au pays de 438,224 femmes pour

faire équilibre à la population masculine qui compte 3,821,995 hommes. Sur ces trois millions et plus de femmes, 1,251,468 sont mariées. Je classe avec les célibataires 691 femmes qui sont divorcées et 1,584 femmes qui sont séparées; nous arrivons ainsi à constater qu'un tiers à peu près des femmes sont engagées dans les liens du mariage et ne travaillent probablement pas au dehors. Dans les deux autres tiers, se classent les enfants.

La province de Québec ne semble pas différer dans ces statistiques du reste du Dominion, et sur 991,465 femmes, il y en a 334,506, c'est-à-dire un tiers à peu près, qui sont mariées, 511 sont séparées judiciairement et 169 sont divorcées.

Quant aux occupations diverses exercées par les femmes qui gagnent leur vie, en voici le tableau.

Tableau des carrières exercées par les femmes en 1911.

Agriculture	15,887	femmes
Construction	211	"
Service domestique	138,879	"
Administration publique	4,073	"
Pêche, chasse	265	"
Forêts	13	"
Manufacture	98,561	"
Mines	61	"
Professions	57,835	"
Commerce	42,184	"
Transports	6,852	"
Total		364,821

Les données fournies par ce tableau sont déjà anciennes, puisqu'elles remontent avant la guerre. Nous savons que les événements de ces dernières années ont modifié ces chiffres.

L'industrie fort heureusement nous donne des renseignements plus neufs, et nous pouvons sur le terrain industriel, nous rendre mieux compte du travail accompli actuellement par la femme au Canada.

Le département du travail à Ottawa a fait une enquête minutieuse sur l'état de l'industrie au pays, qu'il a publiée en 1916. Les observations portent sur 21,306 établissements dont, 7,158 dans la province de Québec. Ces établissements emploient 514,838 personnes subdivisées en deux catégories; les employés supérieurs qui touchent un salaire: surintendants, gérants, commis en écriture, et les manœuvres ou ouvriers à gages. Au haut de l'échelle se trouvent, à titre de surintendants, gérants, 15,639 hommes et 730 femmes, dont 191 dans la province de Québec. Les commis en écriture pour tout le Canada sont au nombre de 26,883 hommes et 9,431 femmes, dont 2,277 dans la province de Québec. Enfin chez les employées à gages, la main d'œuvre se compose de 462,200 personnes pour tout le Canada. Les femmes peuvent être classifiées dans ce total comme suit:

74,458 femmes au-dessus de 16 ans.
3,900 filles au-dessous de 16 ans.
5,631 femmes travaillent à domicile.

Au total 83,989 femmes

Ajoutez 10,161 employées supérieures et commis, et vous constaterez au total que 94,150 femmes contribuent à la richesse industrielle de ce pays. Or, la marchandise fabriquée est évaluée à 1,407,137,140 piastres. si on en déduit la valeur de la matière première qui est de 802-135,862 piastres, il reste une plus value de 605,001,278 piastres, qui est bien celle fournie par la main d'œuvre. C'est ici que j'attire spécialement votre attention, les

femmes figurent pour 18% dans la main d'œuvre industrielle, et comptent pour près d'un cinquième. A vous de juger de l'importance de leur contribution à la prospérité nationale. Et, nous n'avons rien dit du commerce, de l'agriculture, où elles figurent en si grand nombre, ni de la transformation de la matière première au foyer par la mère de famille sous forme de produits alimentaires, vêtements, etc.

Dans l'industrie, les femmes s'adonnent surtout au tissage du coton, au vêtement d'hommes et de femmes, aux accessoires de la toilette, à la confection de la chaussure. Dans les produits alimentaires, c'est dans le biscuit et les bonbons qu'elles sont en plus grand nombre. On les retrouve malheureusement nombreuses dans le tabac.

La facilité avec laquelle on établit aujourd'hui la valeur du travail et on mesure son étendue peut nous induire en erreur, et nous faire croire que le travail de la femme est une nouveauté. Mais, pour peu que l'on réfléchisse et que l'on consulte l'histoire, on ne tarde pas à constater que de tout temps la femme a été un des facteurs indispensables de la prospérité nationale et c'est, il me semble, à ce titre surtout qu'on peut dire d'elle, qu'elle est l'aide de l'homme; ce qualificatif lui convenant moins bien dans l'accomplissement de sa fonction essentielle: la transmission de la vie, où, sans aucun doute, elle joue le rôle prédominant et supérieur. Donc, si on ouvre l'histoire, on constate que le foyer domestique est en même temps l'atelier par excellence et que, toutes les transformations modernes, opérées par la grande industrie, y prennent naissance. Les produits de la ferme y sont utilisés sur place, la laine et le lin y sont filés et tissés. Le portrait de la femme forte, buriné avec tant de vigueur au livre de la Sagesse, ne met-il pas en relief cette activité admirable de l'épouse qui, levée de grand matin, distribue l'ouvrage aux gens de sa maison, donne à chacun sa tâche et cultive en plus une vigne symbolique qui étend sa réputation au loin et lui donne droit au fruit de ses mains, au revenu de son travail.

Après l'antiquité, tout le moyen-âge nous parle de l'atelier domestique que la noble châtelaine ne dédaignait pas de présider, et où venaient se grouper, sous sa direction vigilante, les filles obligées de sortir de chez elles. Parlant du travail féminin après l'invasion des barbares, Leroy Beaulieu dit: "Le travail des femmes apparaît comme une industrie spécialement domestique à laquelle n'échappe aucune classe de la société."

Remarquons qu'alors comme aujourd'hui, le travail devait avoir des propriétés utilitaires et posséder une valeur qui avait cours, une valeur productive. Si aujourd'hui, certaines femmes, placées dans des conditions de fortune exceptionnelles, peuvent vivre sans travailler, la masse des gens ne sauraient entendre la vie ainsi, et les familles aux petits budgets ne se passent pas du concours de tous leurs bras. Jetez un regard sur nos familles de cultivateurs, par exemple, seuls les tout petits peuvent se dispenser d'être utiles; dès qu'ils grandissent, ils doivent faire une part de travail dans la famille, et devenir un rouage de son fonctionnement normal. Qui n'a conservé dans sa mémoire ce souvenir charmant, d'un enfant conduisant aux champs un troupeau! Telle est la force des choses que tous sont soumis à la loi du travail: homme, femme ou enfant.

Ce sont les humbles, ceux qui ressentent les premiers les heurts et les contre-coups de toute évolution économique, qui modifient les mœurs et, rompant avec les traditions, cherchent leur nourriture là où ils la peuvent trouver. Avant tout il faut vivre, et quand la grande indus-

trie, tuant l'atelier familial, prit les rouets et les métiers et les riva à la manufacture, la femme et l'enfant qui avaient faim, prirent le chemin de l'usine, et c'est là que nous les retrouvons aujourd'hui. En vain voudrait-on leur faire rebrousser chemin et les contraindre à s'étioler près de l'âtre éteint; ils mourraient, et leurs souffrances offriraient à la société un danger plus grand encore que celui qui naît des vices engendrés par la grande industrie. Des enquêtes ont révélé en Europe les horreurs du sweating system et ont fait ressortir les maux sans nombre, parmi lesquels je signale la peste blanche, qui sont nés de ce travail accompli dans le silence du taudis, sous les doigts amaigris de l'ouvrière à domicile; et les catholiques sociaux en ont dénoncé le caractère stérile et meurtrier.

A l'exemple du Souverain Pontife, qui s'incline devant les exigences de la civilisation contemporaine, cherchons donc à appliquer aux besoins de notre époque les principes de l'éternelle vérité et sachons discerner dans un monde changeant, ce qu'il renferme cependant de constant et d'immuable. La nécessité du travail de la femme, décrétée par Dieu lui-même le jour où il a dit au premier couple humain: "Dominez sur toute la terre," reçoit aujourd'hui sa rigoureuse application: domination qui se conquiert par un travail ardu, qui s'opère dans la souffrance et que la charité a le devoir de secourir, que la justice a le droit de régir.

Pardonnez-moi de m'être étendue un peu longuement sur ce premier point: obligation pour la femme de se soumettre à la loi générale du travail; mais, il était nécessaire avant d'aller plus loin, d'être fixé sur ce principe et de savoir si les réformes doivent s'accomplir dans le sens de la protection ou de la suppression du travail de la femme. Ai-je du même coup fait suffisamment ressortir la force de l'instinct qui attache la femme au foyer, la profondeur du sentiment qui l'attire vers la vie de famille; et après cela pourra-t-on, avec un esprit inquiet, trembler pour l'avenir de la race et croire que l'épouse faillira jamais à sa tâche. Non, vous le savez bien, la femme, plus jalousement que l'homme encore, monte la garde près des berceaux!

C'est le Dr Bergen, député du comté de Stormount qui, le premier, vers 1883-84, attira l'attention publique sur les misères imméritées dont souffrait la classe ouvrière. Mêlé probablement par sa profession aux classes populaires; il s'était ému des malheurs qui frappaient les familles par maladies, accidents, provenant de l'incurie des patrons dans les manufactures et principalement dans celles du coton. L'enquête royale qui fut instituée à ce moment révéla de tristes choses, non seulement sur la négligence des patrons, mais, sur leur dureté et les mauvais traitements infligés aux employés. Pour remédier au mal, un bill fut présenté au parlement fédéral. Malheureusement, il ne fut pas sanctionné parce qu'il fut déclaré ultra vires. Le texte tout de même n'en fut pas perdu, car en 1885, la législature de Québec l'adoptait à peu près sans retouche. Cet essai de législation sociale fut suivi de nombreuses réformes qui continuent de s'accomplir sous nos yeux. La plus grande partie de cette législation ouvrière se rapporte à l'industrie; d'où il résulte, que le travail industriel étant le mieux réglementé, c'est peut-être à la manufacture que la femme et l'enfant travaillent dans les meilleures conditions hygiéniques et reçoivent la protection la plus efficace de la loi. Etudions donc cette législation industrielle, celle du moins de la province de Québec, chaque province légiférant pour son compte.

INSTRUCTION

Tout enfant au-dessous de 16 ans, qui veut travailler, doit posséder les rudiments d'une instruction qui lui permette de se développer intellectuellement et de gagner sa vie. Il doit être porteur d'un certificat d'étude qui atteste qu'il sait lire et écrire. Ce certificat lui est délivré par un inspecteur et il doit le porter sur lui quand il est à l'ouvrage afin de le produire sur demande. Nous connaissons le retentissement que reçoit en ce moment l'application de cette loi qui supplée chez-nous à l'instruction obligatoire. D'après l'enregistrement actuel, 4 à 5% probablement des enfants sont illettrés dans la province de Québec, et le mal n'est pas sans remède puisque, si l'enfant n'a pas une instruction suffisante, l'inspecteur peut le contraindre à suivre une école du soir. Remarquons ici que les écoles officielles du soir, qui fonctionnent pour les garçons dans notre cité, n'existent pas pour les filles, et que seules des sociétés privées en entretiennent quelques-unes à Montréal.

AGE

Quant à ce qui est de la fixation de l'âge auquel l'enfant peut commencer à travailler, notre législation est très incomplète et ne s'applique guère qu'à l'industrie; les autres carrières sont à peine réglementées. Ceci confirme ce que je vous disais tantôt, que c'est dans l'industrie que la femme, comme l'enfant d'ailleurs, reçoivent le plus de protection. Un enfant dans l'industrie, quelque soit son sexe ne peut commencer à travailler avant 14 ans. Une jeune fille même ne peut être admise dans un établissement classé comme dangereux avant qu'elle ait atteint 18 ans, un garçon 16 ans. Le travail des mines est interdit aux femmes à tout âge. Bien que la limite d'âge soit fixée à 14 ans pour commencer à travailler, si l'enfant est particulièrement débile, l'inspecteur peut le renvoyer et retarder son entrée à l'usine. Beaucoup de discrétion est laissée aux inspecteurs; ils sont tenus d'agir paternellement. Ils sont en proie malheureusement à la supercherie des parents qui trompent parfois pour qu'on admette leur enfant à travailler avant l'âge requis. On est bien tenté de croire à la cupidité des parents quand ils se font ainsi les complices de leurs enfants pour tromper la loi et leur faire produire un travail hâtif. Mais, ils ne sont pas toujours aussi coupables qu'ils le paraissent. De pauvres femmes, veuves ou abandonnées de leur mari, sont entraînées dans cette faute. Aussi, appartient-il aux œuvres de bienfaisance de corriger ces lacunes de notre organisation sociale et de venir au secours des mères indigentes chargées d'enfants. La pension aux mères, telle que l'a adoptée le Manitoba, apporterait peut-être une solution à ce problème. Malheureusement, ce n'est qu'à l'usine qu'il existe une limite d'âge pour l'enfant qui travaille; les magasins, les bureaux et les autres établissements publics ne sont pas réglementés et l'enfant y est trop souvent exploité. Qui ne s'est apitoyé sur le sort du petit commissionnaire qui, pâle, haletant, ploie sous de lourds paquets, qu'il délivre quelque fois à une heure avancée de la nuit. Dans d'autres provinces du Dominion, la réglementation n'est peut-être pas plus complète que la nôtre, mais l'enseignement obligatoire endigue les excès.

DUREE DU TRAVAIL

Pour ce qui est de la durée du travail, même différence à relever entre la réglementation de l'industrie et des autres établissements publics. Dans l'industrie le travail,

comme règle générale, est de 60 heures par semaine et ne peut excéder 12 heures par jour. Le travail ne peut commencer avant 6 heures du matin ni se prolonger après 9 heures du soir. C'est pratiquement l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et les enfants. L'industrie du coton est soumise à une réglementation spéciale. Aucune femme ou enfant ne peut y travailler plus de 55 heures par semaine et le travail ne peut durer plus de 10 heures par jour. Le travail ne peut commencer avant 7 heures du matin, ni se continuer plus tard que 6½ heures du soir. Partout le travail peut être réparti de telle sorte qu'un demi congé soit accordé le samedi.

Quand il y a urgence, par exemple, si un accident se produit dans la machinerie, s'il y a presse ou chômage forcé et qu'il faille rattraper le temps perdu, l'inspecteur peut autoriser un travail supplémentaire qui est minutieusement contrôlé par la loi. Mais pour aucune raison, on ne peut faire travailler de 9 heures du soir à 6 heures du matin.

Pourquoi cette bienfaisante législation et ces restrictions salutaires sur la durée du travail des femmes et des enfants, n'ont-elles pas une portée plus générale? Que de jeunes filles s'anémient encore derrière les comptoirs jusqu'à 11 heures du soir, et sont exposées aux pires surprises de la rue! La législature a fort heureusement autorisé les diverses localités de la province à passer des règlements de fermeture à bonne heure pour les magasins. Voilà une ressource. Nous savons la lutte qui s'est faite à Montréal autour de cette question. Grâce à une campagne menée à bonne fin, les magasins aujourd'hui ferment les quatre premiers jours de la semaine à 7 heures du soir, le vendredi, à 9 heures, le samedi, ils peuvent rester ouverts jusqu'à 11 heures du soir. Les modistes et les tailleurs ont obtenu par exception, et dans l'intérêt du petit commerce, de laisser leurs établissements ouverts un peu plus tard que les autres; mais encore, sont-ils obligés de congédier leurs employés aux heures réglementaires et doivent alors les remplacer au comptoir. A certaines époques de l'année cependant, la veille des fêtes, les heures de travail peuvent se prolonger au delà des limites fixées plus haut.

Les mœurs à certains moments valent mieux que les lois. Grâce à un mouvement d'éducation qui va en s'accroissant et qu'un congrès comme celui-ci accélère, le sens social grandit chez le patron et les usages tendent à abrégier la journée de l'employée de magasin. D'abord, rarement le magasin s'ouvre avant 8 hrs du matin à Montréal, il en est même qui n'ouvrent leurs portes qu'à 9 hrs. Dans l'ouest de la ville, les magasins ferment à 1 hr le samedi durant l'été. Quelques uns n'ouvrent pas du tout cette journée là et donnent complet congé à leurs employés. Dans l'Est et dans le Nord, grâce à des démarches faites par notre association des Employées de magasins, on a obtenu des patrons la fermeture des magasins à 6 heures du soir durant juillet et août. Toujours sous la même impulsion, certaines réclames se font en exploitant la pitié du public. C'est ainsi qu'à l'approche des fêtes du jour de l'an, un commerçant très en vue invitait sa clientèle à faire ses achats à bonne heure afin d'éviter l'encombrement des derniers temps et de ménager la petite employée. Parmi les mesures protectrices qui méritent d'être citées, mentionnons les mutualités instituées dans certains établissements et l'œuvre particulièrement admirable des cours ménagers pour parfaire l'éducation familiale de la femme. L'an dernier, la Laurentide Pulp Co de Grand'Mère faisait venir

des Ecoles ménagères Provinciales des maîtresses chargées de donner des cours de sciences domestiques aux femmes. On s'est peut-être inspiré dans ce beau geste philanthropique de l'initiative prise antérieurement au Riordon Pulp Co de Hawkesbury dans l'Ontario où, non seulement on s'occupe de former l'épouse dans l'ouvrière, mais où on cherche à améliorer l'état des enfants anormaux. Cette tâche délicate est confiée à une société médicale de New-York qui s'est spécialisée dans ce service. Tous ces exemples ne nous font-ils pas sentir combien la solution de la question sociale réside d'abord au fond de la conscience humaine.

L'HEURE DU MIDI

Mais revenons à la législation et voyons ce qu'elle fait pour permettre à l'ouvrière de refaire ses forces affaiblies par le travail quand sonne l'heure du repas de midi, le déjeuner très souvent a été pris à la hâte et de grand matin.

Dans l'industrie du coton, où la vie semble plus dure puisqu'elle est tout particulièrement réglementée, la loi exige qu'une heure entière soit donnée au repas du midi; ailleurs, rien n'est spécifié, mais les usages veulent qu'on donne au moins une heure à l'ouvrière pour son dîner. De plus, dans tout établissement industriel l'ouvrière doit trouver du feu pour chauffer ses aliments. Quand l'importance d'une manufacture justifie l'existence d'une salle à manger pour les employées, l'inspecteur peut exiger la chose. Une inspectrice me disait que toute son attention se porte vers cette question, et qu'elle s'efforce de répandre autant que possible l'usage d'un local distinct pour les repas.

Dans l'industrie de la chaussure surtout la chose est urgente, à cause de l'odeur incommode qui se dégage du métier.

Dans un grand nombre d'établissements, tant industriels que commerciaux, il existe un restaurant où l'employée peut, non seulement chauffer les aliments qu'elle apporte de chez elle, mais où elle peut prendre un repas complet. Souvent aussi des salles de repos sont mises à la disposition de la femme qui travaille et on permet qu'elle en use libéralement.

LOI DES SIEGES

A la manufacture, la jeune fille est presque toujours assise quand elle travaille; la loi des sièges n'a donc pas été faite pour elle. Cette loi atteint d'avantage l'employée de magasin. La loi des sièges oblige le patron à mettre quelques bancs, chaises, à la disposition des employées afin quelles puissent s'asseoir quand leurs occupations le leur permettent. Si humanitaire que soit cette législation, il est à peine croyable qu'elle soit si peu observée. Le manque d'inspection des magasins en est la principale cause. La jeune fille qui s'assoit au magasin est trop souvent flagellée du regard par le chef de rayon et réputée perdre son temps; elle est alors ramenée à l'ordre par un surcroît de besogne. Ajoutez à la fatigue imposée par cette station debout, la raréfaction de l'air et de la lumière, aggravée par les étalages dans les fenêtres; et vous comprendrez que la tuberculose fasse des ravages chez les employées de magasin. Il faut donc influencer l'opinion publique et éveiller la sympathie en faveur de celles-ci.

INSPECTION

Nous avons mentionné, il y a un instant, l'insuffisance d'inspection dans les magasins qui se fait sentir malgré le dévouement très remarquable de nos inspecteurs; même

lacune dans les petits établissements industriels. La statistique relève 1,415 petits ateliers, employant au maximum 5 ouvriers dans la province de Québec. Comment avec 14 inspecteurs en faire le tour, et cependant, la loi n'est efficace qu'à la condition qu'on en surveille l'exécution. Six inspecteurs et deux inspectrices pour Montréal, est-ce suffisant?

TRAVAIL A DOMICILE

Puis se pose la question du travail à domicile. Reçoit-elle l'attention qu'elle mérite? 12,082 hommes et 5,631 femmes travaillent à domicile au Canada, et il y a tendance depuis la guerre à voir ce chiffre s'accroître. Dans la province de Québec le nombre des travailleurs à domicile est de 3,221 chez les hommes et de 1,758 chez les femmes. Comme à la manufacture, nous retrouvons ici les femmes dans le vêtement, la chapellerie, la pelletterie, les articles de toilette et la chaussure.

Ce travail est-il suffisamment rémunéré? Une contre-maîtresse très éclairée, la présidente des Employées de Manufacture, me disait à ce sujet: pour qu'une femme puisse faire un salaire convenable en travaillant chez elle, il faut nécessairement quelle ait passé par la manufacture et se soit entraînée à l'ouvrage. C'est ainsi me disait-elle qu'une ouvrière d'expérience peut confectionner chez elle une dizaine de chemises par jour, tandis que celle qui ne sait pas comment s'y prendre, en fait à peine une ou deux, l'absence du point de comparaison, le manque d'émulation, voilà ce qui manque à l'ouvrière à domicile. C'est ce que nous avons constaté durant la guerre dans notre comité de l'Assistance par le Travail quand nous avons voulu établir à domicile l'industrie du bouton crocheté. Malgré le professeur que nous avons attaché à notre comité, une infime proportion de nos protégées réussissaient à se faire un salaire passable. Presque toutes échouaient manque d'entraînement et n'avaient pas le courage de se soumettre à une discipline nécessaire pour réussir. Une expérience pratique que nous avons faite à ce moment, c'est que notre comité, en supprimant l'intermédiaire et en passant lui-même le contrat de travail, fit hausser singulièrement le salaire de la petite ouvrière.

SALAIRES FEMININS

La pierre d'achoppement de toute cette question du travail féminin, c'est le salaire. Le salaire de la femme est en général insuffisant à la faire vivre, du moins dans l'industrie et dans les magasins. La délicatesse m'interdit de mentionner ici une profession, combien sympathique, dont les revendications nous ont profondément émus dernièrement. C'est pour vivre et non pour son plaisir que la femme travaille; son budget s'équilibre-t-il toujours?

Soumises à la loi de l'offre et de la demande, les femmes se font entre elles une terrible concurrence, et il n'est que trop vrai qu'un grand nombre d'entre elles ne peuvent pas subsister du fruit de leur travail. La fiction du salaire d'appoint pour les femmes ne contribue pas moins à faire croire qu'une femme en a toujours assez, et qu'il n'y a pas lieu d'avoir de remords si on lui offre un salaire de famine. Voici un tableau des salaires payés aux ouvrières dans l'industrie:

Salaires par semaine.

Au-dessous de \$4.....	5,310	femmes
5.....	10,927	"
6.....	10,927	"
7.....	12,060	"
8.....	9,766	"

9.....	7,913	"
10.....	5,318	"
12.....	5,250	"
15.....	2,855	"
20.....	963	"
25.....	162	"
Au-dessus de 25.....	117	"

C'est dans le groupe de 5 à 7 piastres que les femmes sont le plus nombreuses. Au témoignage de nos associations professionnelles, une bonne ouvrière est celle qui fait un salaire moyen de 14 à 16 piastres par semaine à la manufacture et de 10 à 12 piastres au magasin. On cite comme une chose extraordinaire une contre-maîtresse, qui gagne 1,500 piastres par année, une gérante de magasin qui décroche 2,000 piastres de salaire; mais, nous atteignons là les employées supérieures et c'est le salaire de la petite ouvrière qu'il faut considérer.

Le groupe le plus nombreux est donc celui qui fait de 5 à 7 piastres par semaine ou de 20 à 30 piastres par mois, pour rencontrer de 25 à 30 piastres de pension? Que reste-t-il alors pour l'habillement, et au magasin il faut de la toilette, pour les billets de tramway, le blanchissage et cet item toujours si élevé qui s'appelle l'imprévu: un remède, un compte de médecin, du chômage, que sais-je encore; et je n'ai rien dit d'une récréation honnête, d'une distraction légitime, d'un petit voyage à l'époque des vacances, d'une assurance à rencontrer peut-être.

Vous me direz, beaucoup de jeunes filles restent chez leurs parents? Est-ce une raison pour qu'elles ne se suffisent pas? Puis la vérité est qu'un nombre incalculable de jeunes filles vivent en chambre. Telle personne digne de foi me disait dernièrement: au magasin où je travaille, je suis la seule qui ait ses parents à la ville. Dans une enquête que faisait la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, il y a une dizaine d'années, sur 100 ouvrières interrogées à ce sujet, 75 avaient à leur charge de vieux parents ou des frères et des sœurs qui dépendaient d'elles. Quelques-unes s'infligent des privations sans nom pour soutenir leurs proches et arrivent, avec des économies qui peuvent nous arracher des larmes à vivoter; mais, les autres....! Qu'il est pénible le tableau de cette jeune fille honnête aux prises avec les difficultés de la vie et qui en est réduite à se priver de manger. J'ai encore présent à l'esprit cette conversation que j'avais avec une employée de magasin assez sincère pour me parler à cœur ouvert. "Madame, me disait-elle, si vous saviez l'horreur de la situation faite à la femme qui travaille; la société entière semble se liguier pour l'écraser et lui ravir son honneur. Vous frappez à une pension et la maîtresse de s'écrier en vous ouvrant: Ah, un femme! J'aime mieux garder des hommes; ça donne moins de trouble. Et si vous insistez, et que vous lui dites que vous vous ferez toute petite, pour ne pas la déranger, elle vous pose ses conditions. Mademoiselle, vous dit-elle: une femme ç'a fait de petites économies; moi, je ne peux pas vous permettre de laver et repasser dans votre chambre, et pas trop souvent d'eau chaude, le charbon ça coûte cher. Puis, pas d'amis; ce n'est pas que le salon vous soit fermé; mais, il n'y en a pas. Tout est converti en chambres à coucher. Et la jeune fille qui a 20 ans est ainsi jetée par une main honnête sur la rue! L'honneur de la femme, la sainteté de la vie, l'avenir de la race, voilà tout ce qui est compromis par le travail au rabais de la femme, et voilà le point sur lequel doit se porter l'attention du sociologue, du législateur, du chrétien.

SALAIRE MINIMUM

Une loi a été édictée dernièrement par la législature provinciale afin de fixer un salaire minimum pour les femmes dans l'industrie. Une loi similaire fonctionne dans le Manitoba et la Colombie Anglaise. Ici, elle est absolument lettre morte et quand, dans les buanderies, on a voulu l'hiver dernier la mettre en vigueur, on n'a pu y réussir. La lacune vient probablement de ce qu'on n'a pas voté de fonds pour mettre cette loi en opération. L'opinion publique ne semble pas prête non plus à l'accepter et on ne croit pas à son efficacité pour relever le salaire de la femme. Les ouvrières elles-mêmes pensent que le salaire minimum est une prime à la paresse et que, dans un système où le patron est décidé de ne dépenser qu'une certaine somme pour son personnel, ce qu'il versera d'une main, il le retirera de l'autre; ce qu'il donnera aux ouvrières inhabiles nuira à l'augmentation des gages de l'employée compétente. Toute réforme économique produit évidemment un déplacement d'intérêts; mais, il est à présumer que la poussée qui viendra d'en bas aura ses répercussions jusqu'au sommet. C'est dans le salaire que gît toute la question ouvrière. Le salaire de la femme malheureusement est rarement étudié à un point de vue absolu, et, on cherche trop souvent son élévation, moins avec des idées de justice, qu'avec des vues étroites et égoïstes. Un trop grand nombre de ceux qui prônent cette maxime: "A travail égal, salaire égal!" espèrent par là diminuer la concurrence féminine.

La concurrence féminine! Est-ce ainsi qu'il faut qualifier cet effort héroïque que fait la femme pour subsister, vivre avec dignité et assouvir par son travail les besoins de l'humanité; elle qui, en plus de ses maternités douloureuses, porte encore, et avec quelle résignation, la peine d'Adam!

Que faut-il faire pour améliorer la condition de la femme qui travaille? Si nous consultons les revendications formulées à la grande conférence internationale du Travail, tenue à Washington en septembre et octobre 1919, lesquelles revendications constitueront probablement la base de la législation que la Ligue des Nations s'efforcera de faire accepter universellement, nous constatons que notre législation est en avance sur la moyenne des pays et que nos préoccupations doivent s'élever plus haut et aller plus loin. La conférence internationale s'occupe de réglementer 1° le travail des femmes en couche. Nous avons constaté qu'ici la femme mariée ne travaille pas au dehors. 2° Elle supprime le travail de nuit pour les femmes et les enfants, de 5 heures du matin à 10 heures du soir. Ici, ce même travail est interdit de 6 heures du matin à 9 heures du soir. 3° La conférence préconise une diminution des heures de travail et demande la semaine de 48 heures. La semaine de 48 heures n'est pas légalisée; mais, les mœurs l'ont introduite dans 35% de nos industries; le commerce, les affaires s'y acheminent sûrement. 4° Enfin, la conférence fixe à 14 ans l'âge où l'enfant peut commencer à travailler. C'est bien là notre législation. Pour nous, quelles sont donc les réformes les plus pressantes. Elles résident à mon avis dans l'ordre moral et elles ont besoin pour s'accomplir du concours de la femme elle-même. Ce qu'il faut donner à la femme qui travaille, c'est un caractère trempé pour faire face aux devoirs de son état; c'est une conscience avertie du rôle qu'elle joue dans le monde du travail et des répercussions de ses actes sur les destinées du prolétariat. Le sentiment de ses responsabilités et celui de la solidarité qui l'unit aux travailleurs devraient s'emparer de son âme. Elle devrait se fami-

liariser avec les grandes questions qui agitent aujourd'hui les esprits. Elle devrait s'affranchir de toute insouciance à ce sujet et faire en sorte que sa présence dans l'industrie, loin de compliquer les problèmes vitaux qui y résident aide à leur juste solution. Je sais que la femme n'est pas seule de la partie à faire baisser les salaires; mais, qu'elle réagisse au moins dans la mesure de ses forces contre toute dépression de la main d'œuvre. Qu'elle ait à cœur d'accomplir son travail avec toute l'intelligence dont elle est susceptible; qu'elle s'instruise, car c'est pour elle la condition de l'avancement et du succès. L'formation de l'esprit par une culture générale, habileté du métier par l'instruction technique; voilà, à mon sens comment doivent s'orienter les réformes. L'Etat, les autorités publiques ont le devoir d'intervenir. Nous avons constaté au cours de cette étude qu'il n'existe pas d'écoles élémentaires du soir pour les filles, et que c'est l'initiative privée qui y supplée; telles la société Saint-Jean-Baptiste, les associations professionnelles de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste. Le Conseil des Arts et Métiers admet les femmes à ses cours, mais les écoles techniques et les Hautes Etudes Commerciales leurs sont fermées.

Une élite de femmes se forment aujourd'hui un peu partout et deviennent aptes à formuler les besoins de leur sexe. Nous les voyons siéger dans les conventions internationales du travail; elles sont déléguées à la Ligue des Nations par l'autorité officielle de leurs pays respectifs; leurs idées prévaudront dans la législation de l'avenir et pèseront dans les destinées de l'humanité. Soyons donc, nous femmes catholiques à la hauteur de la vocation que nous impose la civilisation contemporaine, affirmons la portée sociale de la doctrine évangélique. Un penseur a dit: Où se portera la femme, là sera la victoire! Aux premiers siècles de l'Eglise, l'apostolat de la femme contribua dans une large mesure à la diffusion du christianisme; nous sommes aujourd'hui sur les confins d'un monde nouveau, la société tend à se reconstituer sur des bases nouvelles; comme autrefois les saintes femmes, pénétrons-nous de l'Esprit du Christ et faisons-le régner dans nos institutions, aux cœurs assoiffés de vérité, apportons la Bonne Nouvelle!

L'ABEILLE D'OR

Je travaillais ce matin dans ma chambre, à la campagne. L'une des deux grandes fenêtres était ouverte.

Une abeille d'or est entrée; et, au travers de cette chambre, elle a promené gaiement d'abord, anxieusement, puis désespérément sa bourdonnante chanson.

Elle se cognait à la glace de la fenêtre, s'obstinait à vouloir passer là où il était impossible de passer.

Alors la brute, qui dort en tout homme s'éveilla en moi.

Je me levai, je pris une serviette, et je donnai un grand coup imbécile sur la petite abeille. Elle tomba étourdie contre le rebord de la fenêtre; et là, se cramponnant à ce qu'elle prenait pour la lumière, elle attendit, la tête tassée dans son corselet de velours fauve, le second coup qui devait la tuer.

Ce second coup, je ne le donnai pas.

Pendant toute la journée l'abeille, désormais silencieuse, essaya de traverser la vitre impénétrable, montant descendant, aspirant par les fissures l'air frais qui venait du dehors.

Le soir, je la trouvai sur le plancher, morte de fatigue et de faim.

Et pourtant, tout à côté, l'autre fenêtre était grande ouverte sur les fleurs du jardin et sur les champs inondés de soleil.

Mais l'abeille n'avait pas vu... pas même regardé...

*
**

Et moi, devant le cadavre raidi de la petite travailleuse, je pensais à tant d'âmes éprises de lumière, avides de vérité, qui se buttent, et qui s'obstinent, et qui se tuent à l'apparence des choses terrestres.

Âmes prisonnières de leur sens propre, qui n'avaient qu'à voir, à côté d'elles, la route divine prise par tant de saints, élite de l'humanité.

Et un jour, elles tombent épuisées, inutiles, elles qui étaient faites pour l'apostolat fécond et pour l'éternelle vérité.....

Pierre l'Ermitte.

RETOUR

En haut du mât planté à la proue, le drapeau ondulé et frémit noblement, tandis qu'il se coule à travers le flot invisible du vent familier. Les rives boisées, découpées en dentelle, fleuries de maisonnettes blanches, recueillent voluptueusement les rayons doux du soleil qui s'en va. L'astre est d'un rose ardent et des nuages informes, couleur de brume, lui ont escamoté un rayon. L'astre se mire dans l'eau et l'eau narquoise déforme son image, l'allonge, en fait une épave rose et souple qu'elle agite frivolement.

Le monstre qui nous porte, comme ployé sur ses genoux, rampe dans le fleuve profond et on entend l'eau froissée qui bouillonne le long de ses flancs; refermant son sillage, elle rit bientôt, dans ses lames courtes et narque très gaiement le soleil chauve qui va tomber. Vivent l'eau, le soleil, les rives jolies, le fleuve immense et les monstres bienfaisants au-dessus desquels flottent les drapeaux nobles et discrets.

Andrée Jarret.

AVIS

Nous prions nos abonnés qui n'ont pas encore acquitté leur dette envers nous, de bien vouloir nous adresser le montant de leur contribution à notre oeuvre sous forme de mandat poste.

Nous nous permettons de leur rappeler que le prix d'abonnement a dû être élevé à \$1.00 avec une remise de 50% pour les membres des associations professionnelles, cercles d'études et des communautés religieuses.

Les arbres m'ont dit..

Nous sommes les géants des heures fabuleuses
Où souriait la vie à son premier matin,
Où les jeunes rayons d'un pur soleil lointain
Se balançaient gaîment sur nos branches peureuses.

Nos feuillages alors debout dans la clarté
Envahissaient déjà tous les hauts promontoires;
Et sur les continents, près des fleuves de moire,
Nos grands pins somnolents miraient leur majesté.

Ah! que de sève alors sous la peau des écorces
Doublait et redoublait l'essor jamais fini
Des cimes qui, là-haut, montaient vers l'infini?
Ah! que de sève alors faisait grossir nos torses!

Et dans l'immense joie, au retour du soleil,
Nous chantions librement, de nos lèvres de feuilles,
Tous ces chants de bonheur par lesquels on accueille
Les bienfaits souhaités du jour à son réveil.

Des vents harmonieux agitaient les écharpes
De lierres suspendus à nos rugosités,
Quand les midis flambaient dans leur torridité
Ou quand le soir, en nous, faisait vibrer ses harpes.

A nos concerts bientôt s'unirent d'autres sons.
Un chocur léger d'oiseaux, à l'ombre des tonnelles,
Eperdument chanta la gaîté de ses ailes.
Trémolos gais de flûte et graves violons!

Inoubliable fête où soleil et musique
Dans un même baiser mêlaient leurs harmonies,
Et que les rossignols quand elle était finie
Regrettaient de leur plainte en la nuit pacifique.

C'est alors que fuyant ses timides légions
Une étoile souvent descendait sur nos branches
Pour y bercer en paix sa vague clarté blanche,
Lasse de parcourir les célestes régions.

Et quand elle partait joyeuse et reposée,
Voulant laisser toujours un brillant souvenir
Qui contât son passage à ce jour à venir,
Tous, elle nous paraît des perles de rosée.

O la beauté profonde et sereine des nuits!
Si doucement les doigts des longs rayons de lune
Caressaient dans l'air pur des chevelures brunes,
Que les ccrfs en bramaient de tristesse et d'ennui.

Pierre-J. Dupuy.

BANQUE D'HOCHELAGA

Capital autorisé: \$10,000,000 — Capital versé et

Total de l'actif, \$42,500,000

Fonds de réserve: \$7,700,000

CONSEIL DE DIRECTION: J.-A. Vaillancourt, *Président*; Hon. F.-L. Béique, *Vice-Président*; A. Turcotte; E.-H. Lemay; Hon. J.-M. Wilson; A.-A. Larocque; A.-W. Bonner. — Beaudry Leman, *Gérant général*; F.-G. Leduc, *Gérant du bureau principal*; Yvon Lamarre, *Inspecteur*; J.-C. Thivierge, *Contrôleur*.

Toute personne peut ouvrir un compte à notre département d'épargne, avec un dépôt de \$1. Nous accordons l'intérêt au plus haut taux courant à tous les dépôts d'épargne.

La Cuisine de Marion

Marion, de son air le plus avenant, interpella Mme Fortenbec: Je voudrais m'amuser à faire des petits pâtés de sable, dit-elle; n'auriez-vous pas un seau d'enfant à me prêter?

La voisine ouvrit des yeux énormes et répondit:

— Cela ne vous ressemble guère de passer votre temps à jouer ou à ne rien faire; sûrement il y a quelque chose là-dessous; voici un petit seau et dites-moi votre idée.

— Eh bien, comme vous le savez, le charbon est rare et de mauvaise qualité; il se trouve qu'il me reste de la provision d'hiver un gros tas de poussier.

— Ah oui, c'est une calamité au prix où on le paye; moi aussi j'en ai du poussier!

— Alors, je l'utilise, continua Marion coupant court aux doléances et je frappe des briquettes.

— Est-ce possible?

— Venez voir plutôt ma belle bouillie. A vrai dire, je ne peux obtenir de parfaites briquettes, n'ayant pas l'outillage et les produits nécessaires; aussi je me contente du possible. Mon mari m'a rapporté de la terre glaise, cet argile jaune qui n'est pas rare par ici; en y ajoutant de l'eau, je l'ai délayé pour en composer une boue que j'ai mélangée entièrement au poussier de charbon dans la proportion d'environ 15 pour 100 du poids d'argile. Il me reste à mouler toute cette pâte, qui a une bonne consistance, à l'aide de votre seau d'enfant et je laisserai sécher ma collection de pâtés au grenier, où je serai bien aise de les trouver plus tard pour faire bouillir la marmite et ménager bois et charbon. L'économie en ce moment, voyez-vous, n'est pas seulement une qualité, c'est un devoir rigoureux, auquel nous devons nous appliquer de toutes nos forces.

(Petit Echo de la L. P. D. F.)

LES CERCLES D'ÉTUDES

Pour répondre au désir d'un grand nombre de cercles nous publierons chaque mois, dans ces colonnes, un ou plusieurs plans de causeries sous les trois en-tête suivants: "La journée sociale de la jeune fille" qui comprendra les subdivisions: piété, étude, action, "Aux sources de nos traditions sociales chrétiennes" comportant trois sujets historiques: La charité aux premiers siècles du Christianisme, Le rôle social du monastère au Moyen-Age, L'œuvre charitable de saint Vincent de Paul. enfin "Autour de l'Encyclique Rerum Novarum" avec: Le travail des femmes, L'association professionnelle et Le rôle des classes dirigeantes.

Nous donnerons pour quelques-uns de ces sujets une abondante bibliographie, non pour signifier que toutes ces lectures s'imposent à qui veut traiter le sujet indiqué, mais pour lui éviter la pénurie de renseignements au cas où il ne pourrait se procurer le volume mentionné.

Ces plans d'ailleurs, ne seront pas à proprement parler les plans mais de simples indications pour aider à la rédaction d'un bon résumé de lecture et à la mise en valeur de quelques idées générales.

Causeries sociales.

"La journée sociale de la jeune fille."

PIETE. 1. L'action sociale pour être efficace doit atteindre les âmes.

2. On ne peut atteindre les âmes si on ne possède soi-même son âme par la piété.

3. Les marques de la véritable piété.

4. Les moyens que nous devons utiliser pour développer notre vie intérieure: notre coopération à la grâce.

5. L'influence surnaturelle sur l'activité humaine et sur les œuvres.

A lire: "L'âme de tout apostolat" par Dom Chautard.

"Pour être apôtre" par l'abbé Beaupin.

"Le livre de l'apôtre" par Mme de la Girennerie.

"Le catholique d'action."

Rapport du Cercle d'études du comité des oeuvres économiques de la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste

Ce comité est un des principaux de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, il se compose des conseillères des associations professionnelles des employées de manufacture, de magasin, de bureau, des femmes d'affaires et des membres individuelles qui s'intéressent aux questions économiques. La présidente est choisie par le bureau de direction de la Fédération Nationale, une secrétaire et une trésorière sont élues.

Madame Henri Gérin-Lajoie, présidente générale de la Fédération Nationale, a bien voulu accepter la présidence du cercle d'études. Ses conseils sont hautement appréciés et son ardeur au travail, bien connue, entraîne à sa suite les bonnes volontés.

Les assemblées du cercle ont lieu une fois par mois, le dimanche après-midi, au secrétariat. De mars 1919 à mars 1920, il y eut huit réunions. Les questions ouvrières y sont étudiées afin d'éclairer les membres sur les dangers qui nous environnent: L'union internationale est un de ces dangers. Aux heures difficiles que nous vivons, nous avons besoin de nous sentir les coudes, et qu'un courant de sympathie et de bonne entente règne entre nous, afin de travailler d'un commun accord à opposer le bien au mal. Comme les questions d'ordres économiques sont arides et difficiles à résoudre, les sujets suivants furent traités à six réunions d'études:

Le coût de la vie.

La protection de la femme et des enfants.

Le contrat collectif.

La journée de huit heures.

Le salaire minimum.

A travail égal salaire égal.

Les membres ont aussi bénéficié de deux assemblées extraordinaires, le 30 mars 1919. Le révérend père Ferrand de la communauté des pères de Sion, prédicateur à Notre-Dame, qui dirige à Paris une oeuvre similaire à la nôtre, nous honora d'une visite. Le 7 décembre 1919, les membres du cercle, à la demande de madame la Présidente, se sont transportés à la salle paroissiale du Saint-Enfant Jésus, pour y entendre M. Sarrarens, représentant des unions ouvrières catholiques de Hollande, délégué à la grande convention ouvrière de Washington, E. U. Ce distingué conférencier démontra l'importance d'avoir des syndicats ouvriers patronaux et catholiques. Il a cependant donné une note dissidente à l'égard des femmes mariées de la Hollande qui sont privées de la liberté de travailler au dehors par une loi de leur pays.

Les membres se sont aussi intéressées à d'autres questions telle que la demande d'un subside à la Commission des écoles catholiques de Montréal, pour payer les professeurs des trente et quelques cours post-scolaires qui se donnent en ville à près de 700 élèves, dont la plupart sont membres des associations professionnelles des employées

de manufacture, de magasin, de bureau et des femmes d'affaires.

Ces mêmes associations professionnelles ont maintenant leur charte respective et par l'intermédiaire du comité des oeuvres économiques, se sont mises en correspondance avec M. Robertson, ministre du travail, à Ottawa, afin de faire reconnaître leur oeuvre et protéger leurs intérêts.

Marie Auclair, Présidente.

RAPPORT DU CERCLE JEANNE MANCE

A moitié fait qui commence bien, dit un vieux proverbe. Et il a raison. Au Cercle Jeanne Mance nous commençons l'année en discutant. C'était de bon augure. Aussi sommes-nous fières du travail accompli depuis octobre dernier. L'élection de nos dignitaires, aussitôt terminée, ce qui chez nous se fait sans cabale ni discours, nous nous mettons à l'oeuvre. Afin de travailler efficacement dès le début une de nous avait préparé pour la première réunion une causerie sur les avantages et les inconvénients du pensionnat et de l'externat. Ce qui donna lieu à un vif débat. Les opinions étant très partagées.

A tour de rôle chaque membre est tenu dans le cours de l'année de faire un travail sur un sujet soit religieux ou social, ou une analyse de livre. De cette façon nous avons été éclairées au sujet du vote des femmes, renseignées sur la situation religieuse du Japon, nous avons admiré les vertus de la douce et héroïque vierge de Domrémy, madame Eddy et Christian Science nous ont été présentées avec toute leur saveur et enfin dans l'analyse de "la vie et la mort des Fées" nous avons goûté les charmes du talent de Madame Goyau.

La boîte aux questions est toujours populaire au Cercle. Citons-en quelques-unes posées cette année: doit-on conseiller à une jeune fille de faire son journal? Qu'est-ce que la séparation de l'Eglise et de l'Etat? La timidité est-elle guérissable; quels moyens employer? Un enfant voleur est-il corrigible quand on croit que c'est de l'atavisme? Ces questions soulèvent toujours une discussion animée. Le R. P. Directeur, se disant sans doute: cherchez et vous trouverez, nous laisse discuter, et quand nous nous sommes bien débattues, il tire les conclusions élaguant l'erreur et ne nous laissant en possession que de la vérité. Pour ce qui est des oeuvres, nous nous occupons surtout de la Sainte-Enfance et de l'oeuvre des soeurs de l'Immaculée Conception. Chacune de nous a toujours en sa possession une petite "tirelire bleue" qu'elle remplit en faisant appel à la charité de ses amies et dont le contenu est remis aux religieuses. De plus, le Cercle a fourni un certain nombre de prix pour les parties de cartes que les soeurs missionnaires ont données cet hiver.

A part cela, chaque membre a ses oeuvres particulières: une s'occupe de la cour juvénile, d'autres du Foyer et plusieurs font la classe aux Chinois, le dimanche, à l'école du Plateau, nous efforçant ainsi de faire le plus de bien possible et de devenir de parfaites chrétiennes, redisant avec le bon saint François:

A cause des biens que j'attends,
Les travaux me sont passe-temps.

Gabrielle Desmarais.

Conseillère.

Chronique Internationale

ECOLE SUPERIEURE DE JEUNES FILLES SOUS LE PATRONAGE DE L'UNIVERSITE DE LOUVAIN

Parmi les nombreuses questions que soulève l'étude des conditions de notre renaissance nationale, il en est une dont l'importance ne peut échapper à ceux que préoccupe le souci de développer le patrimoine intellectuel et moral de la nation: c'est la question de l'instruction supérieure de la femme.

ans paraître céder aux travers et aux extravagances d'un féminisme exagéré, on peut affirmer que, dans la Belgique de demain, la femme sera appelée à jouer un rôle beaucoup plus important que celui qui lui a été réservé jusqu'ici; pour la mettre à même d'accomplir efficacement la tâche que l'avenir lui réserve, il importe avant tout de créer une élite intellectuelle féminine en permettant à la femme de profiter, dans la plus large mesure, des leçons du haut enseignement.

Tout le monde est aujourd'hui d'accord pour admettre que la femme a droit, au même titre que l'homme, à l'enseignement supérieur. Seulement cette égalité, reconnue en principe, était en fait, dans notre pays, plus apparente qu'effective; car, si la femme s'était vu reconnaître le droit d'accès aux études universitaires, elle n'avait pas à sa disposition d'enseignement moyen qui l'y préparât; elle devait suppléer à l'insuffisance de l'enseignement public par une préparation privée.

Cet obstacle à l'entrée de la femme à l'Université est aujourd'hui en train de disparaître; en effet, plusieurs établissements d'instruction pour jeunes filles viennent de créer des sections d'humanités greco-latines, dont le programme correspond à celui des sections similaires de nos athénées et collèges.

En permettant ainsi aux jeunes filles de faire des études humanitaires et en leur ouvrant toutes larges les portes de nos Universités, aura-t-on pleinement atteint le but que l'on doit viser avant tout, c'est-à-dire le relèvement du niveau intellectuel de la femme? Nous nous permettons d'en douter; nous estimons même que, en ce qui concerne l'enseignement supérieur féminin, la plus grande partie de la tâche reste à faire.

Certes, nous attendons les meilleurs résultats de la mise à la portée de nos jeunes filles d'un enseignement sérieusement organisé, à la condition toutefois que celui-ci soit donné par des maîtres ou des maîtresses capables, expérimentés, et qui ne doivent pas, comme il arrive parfois, hélas! demander à leur dévouement généreux, mais impuissant, de combler les lacunes de leur formation professionnelle. Mais nous conservons un doute au sujet de l'influence que l'Université pourra exercer sur la culture générale de la femme.

D'abord, le nombre des femmes qui fréquenteront les cours universitaires sera toujours relativement très restreint; nous ne croyons pas que la plupart de nos jeunes filles soient disposées à acquérir des diplômes d'avocat, de médecin, ou de pharmacien. De plus, il ne faut pas se le dissimuler, les études universitaires, à part quelques doctorats scientifiques, revêtent de plus en plus un caractère professionnel au détriment de la culture générale; c'est le résultat inévitable de la lutte pour la vie d'une part, et d'autre part, de la spécialisation scientifique de jour en jour plus grande.

Quelles que soient les idées que l'on puisse avoir sur l'égalité de l'homme et de la femme au point de vue des capacités intellectuelles, il faut reconnaître que, dans leur ardeur égale pour le savoir, les préoccupations de l'un et de l'autre sont toutes différentes. Tandis que les jeunes gens vont chercher à l'Université un grade leur permettant d'exercer une carrière libérale, la plupart des jeunes filles ne demandent à l'enseignement supérieur qu'une culture générale de l'esprit. Voici ce qu'écrivait à ce propos Etienne Lamy, le célèbre académicien français à qui l'on doit des pages si pleines d'esprit et de bon sens sur l'activité intellectuelle de la femme; après avoir montré que, chez les hommes de science, l'esprit philosophique et la sollicitude des idées générales tendent à disparaître, il continue:

"C'est au moment où l'activité des hommes risquait de laisser le monde sans idéal, qu'une vocation pour l'étude s'est révélée chez la femme. Et si l'on examine ce que cette curiosité demande aux

“sciences, on constatera qu'en se satisfaisant, elle donnera à la femme cette portion du savoir, délaissée par l'homme et dont la société a besoin.

“A l'exception des femmes peu nombreuses qui cherchent dans l'étude une carrière, et, aussitôt spécialisées par le métier, subissent les conditions et les chances de l'intellect masculin, les femmes ont cette originalité d'être attirées vers le savoir pour lui-même et sans aucun intérêt de gain. Par cela seul, elles échappent à la nécessité qui impose son joug aux hommes. Elles ne sont pas condamnées à cette étude du microscope, où elles gagneraient une familiarité superflue pour elles, avec tous les détails d'une science, et qui les laisserait ignorantes de tout le reste. Elles veulent, au contraire, se donner des “clartés de tout”, elles prétendent acquérir “des notions sur l'ensemble du savoir” (1).

C'est pour répondre à ces aspirations légitimes et pour combler une lacune de notre haut enseignement que nous avons créé à Bruxelles un établissement d'enseignement supérieur à l'usage des jeunes filles qui, sans chercher l'obtention d'un grade leur ouvrant directement une carrière ni sans vouloir se spécialiser dans l'étude d'une science, désirent cependant s'assurer les bienfaits d'une formation intellectuelle, sérieuse et approfondie.

L'Ecole supérieure de jeunes filles ne se donne pas pour mission de créer des femmes savantes; d'autre part, elle entend bien se garder de cet esprit mondain qui considère l'étude comme une mode et a une tendance à traiter les choses les plus graves d'une manière banale et superficielle. Tout en se tenant également à l'écart de toute pédanterie et de tout snobisme, elle vise à former des femmes à l'esprit cultivé, au jugement solide, aux convictions fermement assises. Par l'influence qu'elles seront à même d'exercer autour d'elles, par l'emploi très précieux qu'elles pourront trouver de leurs qualités au sein de leur famille et particulièrement dans l'éducation de leurs enfants, ces femmes d'élite seront appelées à jouer un rôle important dans le développement intellectuel et moral de notre cher pays.

Notre projet a été honoré des plus précieux encouragements. S. E. le Cardinal Mercier et Mgr Ladeuze ont accepté la présidence d'honneur du Comité et ont fait à l'Ecole supérieure de jeunes filles l'insigne honneur de lui accorder le haut patronage de l'Université de Louvain. Un établissement d'enseignement supérieur ne pourrait avoir de meilleurs garants.

La durée des études sera de trois années.

Les matières enseignées seront principalement: la théologie, la philosophie, la littérature française, les littératures étrangères, l'histoire et tout spécialement l'histoire de Belgique, l'histoire de l'art, l'histoire de la musique, les sciences politiques et sociales, les sciences positives.

Les cours seront donnés par des professeurs d'Université ou par des maîtres dont l'autorité ne pourra être mise en doute.

Les leçons, à raison d'environ deux heures par jour, seront données le matin, de la mi-juin à la mi-octobre.

Les jeunes filles, pour être admises à suivre les cours de l'Ecole, devront être porteurs d'un diplôme de sortie d'un établissement d'enseignement moyen.

A la fin de la première et de la deuxième année, les élèves devront subir un examen pour être admises à suivre les cours de l'année suivante; à la fin de la troisième année, il leur sera décerné, à la suite d'un dernier examen, un diplôme de sortie leur conférant le grade de licenciée de l'Ecole supérieure de jeunes filles.

Le minerval est fixé à 300 francs. Des demandes d'exemption ou de réduction du minerval peuvent être adressées au Comité qui les examinera avec la plus grande bienveillance.

Les cours commenceront le lundi 20 octobre. Ils se donneront: 11, rue d'Arlon, à l'Ecole supérieure de jeunes filles.

Les inscriptions peuvent être adressées, dès maintenant, par écrit, au Comité de l'Ecole. A partir du mois de septembre, le secrétariat sera ouvert les mardi et vendredi de 3 à 5 heures, 11, rue d'Arlon.

La liste des pensionnats de Bruxelles qui acceptent d'hospitaliser les jeunes filles de province, désireuses de suivre les cours de l'Ecole supérieure, sera communiquée sur demande.

La Femme Belge.

(1) Etienne Lamy, *La Femme de demain*,

ESQUISSES GRAPHOLOGIQUES

Les personnes qui désirent faire analyser leur écriture devront:

1.—Ecrire à l'encre, sur papier non rayé, d'une écriture naturelle; il est beaucoup préférable de ne pas envoyer de copie.

2.—Ajoutez 25 sous, ou si l'on préfère recevoir l'esquisse chez soi, 50 sous, ainsi qu'une enveloppe adressée et affranchie.

3.—Adresser: Madame la Graphologue, ch. 3, Monument National, Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

Claire.—Elle est tout à fait loyale et même d'une franchise irréfléchie, sinon exagérée. Car Claire exagère bien des choses et la faute en est à cette énorme imagination à qui on laisse ses coudées franches au lieu de la mater, comme il conviendrait. Ainsi, il a suffi à ma correspondante de prendre la plume en songeant à demander l'esquisse de son caractère, pour qu'une profonde dépression s'empare d'elle. Si on allait lui trouver des défauts monstrueux! Crainte exagérée, et cette fois, un certain orgueil, dont Claire a également la propriété, aidait à l'imagination. Un peu exigeante avec ses amies. Enjouée, bienveillante naturellement, et polie. Elle me paraît très soigneuse et même un peu coquette et maniérée parfois, au moins dans son langage. Il lui plairait de *despoter* un peu, et d'imposer, surtout à ceux qu'elle aime, sa volonté très vive et forte: mais son imagination se retourne encore contre elle-même et elle voit tous ses élans se briser l'un après l'autre, à des obstacles imaginaires. Enfin, Claire est discrète, sérieuse et prudente.

Foye.—Nature délicate et élevée. Imaginative, spontanée, enthousiaste, elle goûte fort la vie, qu'elle voit du bon côté. Encore jeune, sans doute, avec les années, elle apprendra à s'oublier. Sensible, d'une grande mobilité d'impressions, elle ne sombre cependant pas du tout dans la sentimentalité, encore moins dans la tristesse, car je la vois extrêmement gaie, taquine et même mordante, quoique sans méchanceté, car à l'ordinaire, elle se montre douce et aimable. Simple et franche. Un peu susceptible. De soudaines timidités qui ne durent pas. Très vive, parfois franchement autoritaire, la volonté gagnerait à être disciplinée; trop capricieuse, pour l'instant, elle deviendra ferme et constante. Discrète, elle aussi, à peu près économe. Il est fort inutile de lui apprendre ce qu'elle vaut: elle le sait à merveille, mais n'abuse pas de sa science.

Lucile.—Intelligence et finesse d'esprit. La culture est très poussée; mais, bien que le goût soit sûr et averti, Lucile, croirais-je, est plutôt penseuse qu'artiste. Cette intellectuelle vit beaucoup en dehors d'elle-même: naturellement sociable, très vive, avide de tout ce qui est nouveau, beau et surtout bon, l'expansion lui est à peu près indispensable. Pour ses amies, elle est la bienveillance même et ne souffre pas qu'on les attaque. Ses impressions sont vives et il est facile de la blesser. Elle est de fine éducation et parfaitement simple et aisée dans ses manières. Habituee à un large confort. Mais je note une curieuse disposition à l'exagérer tout à coup, les difficultés, surtout dans les questions pratiques. A cause d'une certaine délicatesse de complexion, parce qu'elle est très active et malheureusement privée d'imagination riante et d'illusions, Lucile, si elle se trouve en face d'elle-même, glisse aussitôt dans une mélancolie profonde, quoique sans amertume. Elle ne l'avouerait pas, je le jurerais, mais c'est ainsi. Ajoutons qu'il lui suffit de très peu pour se relever, et même oublier. Et la volonté est là: volonté de tout premier ordre: forte, vive, constante et souple. Elle se nuance aussi d'une tranquille obstination et c'est bien, chez Lucile, la reine des facultés, celle qui commande. Mais, à quoi bon ceci? Lucile aussi connaît sa valeur.

La Graphologue.

Notre Courrier

Action Sociale : — Au courant du mois d'août, le doyen de l'Université Loyola, et, de l'école de sociologie de Chicago, a visité Montréal et a parlé au Collège Loyola de cette ville. Le R. P. Siedenbourg est aussi secrétaire du National Social Workers Association, qui réunit les personnes dévouées aux oeuvres sociales dans les différentes parties des Etats-Unis. Le sujet de la conférence de ce sociologue distingué fut le "Catholic Welfare Council", organisation qui régit les diverses sociétés de bienfaisance et veille à ce que leur action sociale soit rendue aussi efficace que possible. Une des principales pré-occupations de ce conseil est de donner des séries de conférences pour les religieuses, qui sont au nombre de 70,000 aux Etats-Unis. Ces conférences traitent des problèmes du jour, de l'alcoolisme, du travail des enfants, du soin des immigrés, des divers maux sociaux.

Dans ce même ordre d'idées on se rappellera l'initiative prise, il y a quelques années, par la Fédération, lorsque les conférences de M. Albert Chevalier réunissaient chaque semaine les femmes d'oeuvres, religieuses et laïques.

Le suffragé féminin : — Aux prochaines élections présidentielles dans la République voisine, les femmes auront le droit de vote. Le mouvement en faveur du suffrage féminin fut inauguré aux Etats-Unis en 1840, il subit de nombreux échecs avant d'être adopté par la majorité des états de l'Union.

Bien-être de l'enfance : — Le comité du Bien-être de l'enfance, après avoir travaillé dans les différents quartiers de Montréal, a inauguré, cette année, une tournée dans les Cantons de l'Est. Deux médecins et trois gardes-malades, dont l'une de langue française, accompagneront l'automobile appelé Healthmobile ou Santémobile. Cette voiture est outillée de tous les accessoires nécessaires au médecin et aux gardes-malades pour leurs cours de puériculture.

On s'attend à ce que l'enseignement ainsi propagé devienne un aide efficace dans la lutte contre la mortalité infantile.

Le service municipal d'Hygiène a été réorganisé depuis deux ans. Dans son rapport sur le travail accompli, le docteur Boucher, son directeur, en donne les détails. Tous les services se rapportant à l'enfant, se résument sous le titre de l'Hygiène de l'Enfance. Le travail de ce bureau comportera un cycle complet de surveillance sur l'enfant, jusqu'à sa sortie de l'école. On espère obtenir d'excellents résultats de ce nouveau système.

Bourses accessibles aux Femmes : — La société de la Croix Rouge Canadienne, à l'exemple des diverses sections de la Ligue des Sociétés de la Croix Rouge, a offert une bourse qui a été accordée à Mlle Jean C. Browne de Saskatchewan, graduée distinguée de l'Hôpital Gen. de Toronto.

Ces bourses donnent aux gagnantes l'avantage de suivre le cours international d'Hygiène publique qui doit avoir lieu à Londres. Ce cours a été établi afin qu'un échange d'opinion se fasse sur les systèmes d'hygiène publique en usage dans les différents pays.

LIVRES QU'IL FAUT LIRE

"Le christianisme dans la vie moderne." par le Cardinal Mercier. — La guerre a mis en vedette l'habileté et la force de caractère de bien des hommes. Mais si quelques-uns sont demeurés dans le souvenir des peuples, auréolés du succès, par contre, il y en a d'autres que l'histoire a sacrés inoubliables, comme modèles de sacrifice et de force morale. Parmi ces derniers se place la figure du Cardinal Mercier.

Nous nous rappelons tous l'émotion profonde qui nous a saisis lorsque nous l'avons vu parmi nous en ces derniers temps. "C'est un saint, c'est un saint." — Ce cri a jailli spontanément, quand notre attention distraite des acclamations impériales, s'est arrêtée sur cette main qui bénissait. On pourrait ajouter: nul n'est plus de son temps, n'a fait plus louable effort pour saisir la pensée moderne et lui infuser la sève du catholicisme. Il lui a fait même le sacrifice des méthodes anciennes et déjà sur le déclin de la vie, il trouve pour convaincre, des matériaux tout nouvellement sortis du creuset. "Je ne veux gémir ni sur le passé qui n'est plus, ni rêver follement de l'avenir qui n'est pas. Tout le devoir de l'homme se concentre sur l'action du moment présent." Ce sont là les paroles qu'il prononça à son élévation au cardinalat. C'est sa vie entière. Dans sa manière d'étudier, d'enseigner, de former, de saisir les foules, il demeure du présent. Puisque la société moderne ne veut pas entrer sur le terrain catholique, il s'habille en moderne, se place dans les rangs et crie: Voyez! un catholique peut être des vôtres. Un catholique peut aimer la science, peut la servir sans trahir sa foi, peut se servir de vos outils et demeurer fidèle à son drapeau. C'est la pratique du moto chrétien "Faites-vous tout à tous".

Monsieur L. Noël, professeur à l'université de Louvain, a recueilli quelques-unes de ses plus belles pages et les a publiées sous le titre "Le christianisme dans la vie moderne". C'est un livre à lire et à méditer. On y sent une grande bienveillance envers tous, la chaleur d'un cœur demeuré toujours jeune. Une science profonde y attaque gravement les objections, les bousculent comme en se jouant et découvre les lignes immuables du tableau divin dans la splendeur de la vérité. Mais par-dessus tout, ce qui frappe et retient; captive notre volonté, c'est ce regard loyal et sans peur que l'on voit jaillir d'entre les lignes et que l'on sent peser sur nous. Des chapitres, entre autres "Education et Religion" et "Devoir conjugal" sont le remède préposé aux maux dont nous souffrons actuellement. Un autre "Progrès de l'Eglise" vous laisse dans un optimisme consolant parce qu'il nous transporte d'un seul coup d'œil dans la pensée de Dieu. C'est un livre qui secoue et réveille, qui charme et instruit. Plus d'un, en le lisant, sentira sa nonchalance se dissiper comme les brumes matinales sous l'ardeur du soleil; il sentira son intelligence en appétit pour la conquête d'une plus grande somme de vérité, sa volonté aiguillonnée pour l'acquisition d'une formation trop négligée et, qui sait, sa défiance maladroite de nos dogmes, métamorphosée en cordialité ardente.

En prenant le livre, on garde cette impression d'avoir trouvé là les mots qu'il fallait et la réponse aux questions posées. Et l'appel au devoir, si austère d'habitude, emprunte, à passer sur les lèvres souriantes de ce prédicateur des charmes inaperçus et un attrait à notre insu irrésistible. Lisons et faisons lire.

J. V. D.

Le 6 juillet, 1920.

ON DEMANDE

L'Administration de "LA BONNE PAROLE" désirerait avoir une dame ou j une fille, pour recueillir des abonnements.

Une commission de 20 pour cent sera payé pour cet ouvrage.

.. Pensées ..

N'ayez pas peur d'être bons. C'est là une crainte très répandue et qui donne une audace aux mauvais.

René Bazin

Il faut savoir expier les fautes que l'on n'a pas commises, puisque l'on bénéficie des vertus que l'on n'a pas eues.

Paul Bourget.

Chacun de nous a dans sa vie des pages qu'il ne connaît pas et qui sont écrites avec les mérites des autres.

Georges Goyau.

Notre douleur, à quoi survivrait-elle sinon à nous grandir, à nous améliorer. Apprends à t'en servir. Ecoute Dieu en toi...

Henry Bordeaux.



Nous traitons le cuir chevelu et la figure par le procédé le plus moderne le Générateur à Rayon violet de Brantton.

Nous nous occupons spécialement de la fabrication des perruques, transformations, toupets, tresses et postiches en tous genres.

Satisfaction garantie

Mme ASSELIN

175 ouest, Av. Laurier, angle Mance
Tél.: St-Louis 4085

POULIN & CIE

VOLAILES, GIBIERS, ŒUFS.
39, marché Bonsecours. — Tél. Main 7107



HARNAIS, VALISES,
SACS DE VOYAGE, SELLES.

LAMONTAGNE LIMITÉE

Bloc Balmoral, N.-Dame ouest

HENRI ST-PIERRE

BOUCHER.

Bœuf, veau, lard, saucisses, jambon, conserves, volailles et légumes, beurre et œufs.
Tél. St-Louis 7993- 93 Ave. Laurier Est.

FILIATRAULT

Spécialiste en
Tapis—Linoleums—Rideaux
aussi Cotons et Toiles.

429, Blvd St-Laurent. Tél. Est 635

Rod. Carrière, Henri Senécal

Opticiens et Optométristes

207 Est, Rue STE-CATHERINE

Entre les rues Ste-Elisabeth et Sanguinet
MONTREAL



Assortiment complet de lorgnons la nettes, yeux artificiels, lunettes marine et d'opéra. Aussi un grand choix de Thermomètres, Baromètres de toutes sortes, Hygromètres et Boussoles.

Salons privés pour l'ajustement
des yeux artificiels.

CONSULTATIONS: A l'Hôtel-Dieu, par Rod. Carrière de 9.30 à 11 heures, excepté le mercredi et le samedi. Aux salons d'Optique, de 9 a.m. à 8 p.m., par Rod. Carrière de 1 p.m. à 5 p.m. Tél. Bell Est 2257.

Rendez-vous pris par téléphone

Nous Brotons, Nous Etampons.
Nous Perlons
Demandez toujours le meilleur coton
Français: M. F. A.

Raoul Vennat

642, S.-Denis. — Tél. Bell Est 3065
Nous vendons toute la Musique
Française

C.-J. GRENIER & Cie

Fabricants et Importateurs de Corsets. — Grand choix de gants pour dames.

401-403 est. STE-CATHERINE MONTREAL.

TEL. UP 2187. TEL. Rés.: Up 1329

JOSEPH SAWYER

ARCHITECTE, MESUREUR et EVALUATEUR.
407, rue GUY. Montréal.

Edmond Archambeault

PIANOS et PHONOGRAPHES
Musiques religieuse et musique profane
Tél Est 1842. 312, Ste-Catherine est

A LOUER

La Banque Provinciale

DU CANADA

Siège social, 7 et 9, Place d'Armes, MONTREAL

Capital autorisé \$5,000,000,00

Capital payé et surplus \$3,000,000,00

Actif total: au-delà de \$31,690,000,00

La seule Banque en Canada ayant un Bureau

de Contrôle pour son département d'Épargne.

L'Honorable Sir Hormisdas Lsporte, C. P., président de la banque.

Sir Alexandre Lacoste, président du bureau de

contrôle.

Monsieur Tanerède Bienvenu, vice-président et

directeur général.

Succursales à Montréal.

392 est, rue S.-Catherine, près S.-Hubert.

1022 — — — angle Dorion.

550 — — — à Maisonneuve.

848 ouest, rue Notre-Dame, angle Richmond.

1333 — — — — Vinet.

— — — — S.-Henri.

346, rue Beaubien, angle S.-Valier.

742 est, rue Ontario, — Panet.

408 est, rue Rachel, — S.-Hubert.

103, rue Roy, (S.-Louis-de-France).

493, rue Bélanger, (S.-Arsène).

Boulevard Gouin, quartier AHUNTSIC.

HENRY BIRKS & SON Ltd.

PHILIPS SQUARE

Fabrication, réparation d'articles d'églises

Insignes de société, Croix, etc.

Une spécialité de dorure et placage.

Commandes respectueusement sollicitées

L.-G. St-Jean Cie Limitée

MEUBLES

20 ouest, Notre-Dame MONTREAL.
Téléphone Main 1756

EUSTACHE DESTREMPES

—EPICIER—

1. Traitement Courtois—2. Bonne Qualité

3. Prix Modérés—4. Service Prompt.

1191, rue De Laroche. Tél. Calumet 2324

HECTOR - L. DERY

17 est, Notre-Dame MONTREAL

Graines de semences.

—: CATALOGUE GRATIS —:

À LOUER



NOUVEAUX COSTUMES

POUR DAMES

Démonstration des plus charmantes des modes et de la qualité "Fairweather".

FAIRWEATHERS LIMITED

rue STE-CATHERINE, près Peel
Toronto MONTREAL Winnipeg

Maison FILIATRAULT

Nouveautés,
Tapis, Prélarts, Jouets, Poupées.
429-433, BOUL. S.-LAURENT, Montréal, P.Q.

VOUS trouverez tout ce qu'il vous faut chez

ALMY'S

LE PLUS GRAND MAGASIN DE MONTREAL

J.-A. TEASDALE & CIE

Lits de plume, matelats neufs et réparés
DÉSINFECTION de la PLUME par la VAPEUR
après les maladies contagieuses
157, VISITATION, Montréal — Tél. Est 1916

Faites vos achats à nos magasins et épargnez de l'argent.

Dupuis Frères

"Le Magasin du Peuple".

Rue S.-CATHERINE, angle S.-ANDRE

MADAME CABANA

Assortiment de plumes de toutes sortes.
PLUMES TEINTES, NETTOYÉES, ET FRISÉES
683 ouest, NOTRE - DAME, T. 9257.

LAIT CLARIFIÉ ET PASTEURISÉ

CREME, BEURRE

OEUFS

CREME A LA GLACE

J.-J. JOUBERT

LIMITÉE

975, rue SAINT-ANDRÉ

VIVE LA CANADIENNE

Parmi les qualités qui ont distingué nos mères canadiennes nous devons remarquer, entre autres, celle d'avoir été économes et leur en rendre hommage.

JEUNES FILLES, JEUNES MERES

Tenez à l'honneur de continuer ce bel exemple.

Pour pratiquer l'ECONOMIE il n'y a pas de moyen plus efficace que d'ouvrir un compte à

LA BANQUE D'EPARGNE

De la Cité et du District de Montréal.

Nous vous réservons toujours le meilleur accueil quelques petites que soient les économies que vous voudrez bien nous confier.

Nous vous donnons la sécurité la plus certaine.

Bureau Principal et seize succursales à Montréal. *Le gérant général,*
A.-P. L'Espérance.



HUDON HEBERT & CIE Ltée

Importation en gros
Alimentation, vins, liqueurs.
18, rue DeBresoles MONTREAL
CANADA

MAPPIN & WEBB LIMITED

BIJOUTIERS ET ORFEVRES
353, O. Ste-CATHERINE, Montréal
Catalogue en français sur demande.

LAVIGNE Window Shade Co.

Fabricant de Stores, persiennes vénétiennes, Persiennes Rustiques, Draperies, Garde chaleur, Moustiquaires. 219, rue BLEURY

Tél. Bell, Est 6400.

J.-B. BAILLARGEON

(Camionnages)
La plus grande organisation de transport
329 est, rue ONTARIO — — — Montréal

SALON DENTAIRE MODERNE

Dr GASTON GUILLEMETTE

187 St-Denis, angle Ste-Catherine,
Ouvrert tous les soirs. Tél. Est 7403
Examens gratuits. Travaux garantis.

The Queen's Jubilee Laundry

CREVIER & FRERES, Props.
53-55-57-59 ouest, Av LAURIER angle St-Urbain
TELEPHONE EST 2220

Lorsque vous ne pouvez pas manger chez vous

... TENEZ ...

AU CAFETERIA DU Canada Limité

Coin Bleury et Ste-Catherine Ouest
MONTREAL

G.-J. PAPIILLON

Manufacturier de fourrures
Notre assortiment est le plus complet que vous puissiez trouver. 181 OUEST, AV LAURIER
Tél. St-Louis 104. Près avenue du Parc

P. LAFRANCE & CIE Limitée

184, rue S.-DENIS

En face de l'université Laval

Manufacturiers et Importateurs de haute nouveauté en manteaux, costumes, robes de toilettes, blouses, etc., d'une élégance et d'un chic incontestable.

A. DIONNE, FILS & CIE

Importateurs, Epicerie de Choix
Vins et bières — Tél. Up. 2306
581 ouest, rue STE-CATHERINE

La Société coopérative de frais funéraires

242 est, rue Ste-Catherine — Téléphone Est 1235 — MONTREAL

Constituée en corporation par Acte du Parlement de la Province de Québec le 16 août 1895

ASSURANCE FUNÉRAIRE

Nouveaux taux en conformité avec la nouvelle loi des Assurances, sanctionnée par le Parlement de la Province de Québec, le 22 décembre 1916.

Système de Polices Acquittées ou Système de Polices à Vie entière.

Assurance pour Enterrements de la valeur en marchandises de \$50.00, \$100.00 et \$150.00

Fonds de réserve en garantie pour les porteurs de POLICES approuvé par le Gouvernement.

DÉPÔT DE \$25,000.00 AU GOUVERNEMENT

La première Compagnie d'Assurance Funéraire autorisée par le Gouvernement.